



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre septembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guillaume CARASSIO Président.

Présents : Guillaume CARASSIO , Odette DESGIGOT, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Sarine VELLA, Christian RIZZARDI, Nathalie CHANTEUX, Christiane PECH, Maurice BERNARD, Jacqueline PAILLARD

Procurations : Françoise CHAVANT donne pouvoir à Odette DESGIGOT
Damien FOSSA donne pouvoir à Sarine VELLA
Alain GASPARINI donne pouvoir à Christiane PECH

Absentes excusées : Françoise CHAVANT. Damien FOSSA, Alain GASPARINI, Céline GRANGE, Sabine ARPINO

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 18 septembre 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15
Présents :	10
Procuration :	03
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour :13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2026_34_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois de l'EHPAD de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2025 approuvant le tableau des emplois de l'EHPAD,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 septembre 2026,

Considérant le départ en retraite du directeur rémunéré sur le grade d'Attaché Principal, il convient de supprimer ce poste,

Considérant le recrutement d'un nouveau directeur rémunéré sur le grade d'Attaché, il convient de créer un poste de ce grade (régularisation),

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois de l'EHPAD de Vif comme suit :
- **DE SUPPRIMER** le poste suivant au 1^{er} octobre 2026

Grade	Temps de travail du poste	Motif de suppression
Attaché principal	35H00	Départ à la retraite

- **DE CRÉER** le poste suivant au 1^{er} août 2026

Grade	Temps de travail du poste	Nombre de postes
Attaché	35H00	1

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Tableau des emplois de l'EHPAD

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 038-263810137-20260925-2026_34_DEL-DE



Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Président du CCAS

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO